



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1^{er} octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47
Votants : 50 jusqu'à 18h30 puis 52
Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-146

VIE COURANTE
13- CULTURE

**Conservatoire : approbation de la convention de mise à disposition de la salle de danse
du conservatoire entre Quimperlé Communauté et la Cie k'Elles (annexe)**

L'action culturelle constitue un axe fort de la politique de Quimperlé Communauté afin de développer à l'échelle du territoire des services à la population et promouvoir la vie culturelle par l'organisation et le soutien à des manifestations. A ce titre, le conservatoire de Quimperlé Communauté peut, selon ses disponibilités ouvrir son lieu aux associations sans locaux pour répondre à des demandes spécifiques de répétitions ou de création artistique.

Créée en 2017 sur le territoire de Quimperlé communauté, la Cie k'Elles (association loi 1901) est un corpus d'arts pluriels visant à « tisser des liens, à jouer à transformer le réel, échanger des regards et partager des émotions » pour nourrir son travail de création. Elle propose un espace de travail interdisciplinaire sous forme d'ateliers pour explorer diverses thématiques liées au corps en mouvement. A la recherche d'un lieu d'accueil pour son atelier, l'association a déposé une demande de mise à disposition à titre gracieux de la salle de danse du conservatoire communautaire durant l'année scolaire 2020-2021.

La convention ci-jointe d'une durée d'un an fixe les modalités d'utilisation de la salle de danse entre Quimperlé Communauté et l'association.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention de mise à disposition de la salle de danse du conservatoire,
- AUTORISER le Président à signer ladite convention.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de mise à disposition de la salle de danse du conservatoire,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC



Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900694-20201001-2020_146-DE

Convention de partenariat entre Quimperlé Communauté et la Compagnie k'Elles

MISE A DISPOSITION
DE LA SALLE DE DANSE
DU CONSERVATOIRE

2020-2021



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

ENTRE

Quimperlé Communauté, sise 1 rue Andreï Sakharov - CS 20245 29394 QUIMPERLE, représentée par son Président, Sébastien MIOSECC, autorisé par délibération en date du.....,

ET

La Compagnie k'Elles, sise 37 place Saint-Michel, représentée par son Président, Fred NAESSENS,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'action culturelle constitue un axe fort de la politique de Quimperlé Communauté afin de développer à l'échelle du territoire des services à la population et promouvoir la vie culturelle par l'organisation et le soutien à des manifestations. A ce titre, le conservatoire de Quimperlé Communauté peut, selon ses disponibilités ouvrir son lieu aux associations sans locaux pour répondre à des demandes spécifiques de répétitions ou de création artistique.

Créée en 2017 sur le territoire de Quimperlé, la Cie k'Elles (association loi 1901) est un corpus d'Arts pluriels ; ou l'art sert à tisser des liens, à relier les humains. Leur engagement est de « jouer à transformer le réel, échanger des regards et partager des émotions pour que puissent germer des petites graines, ça et là ».

Article 1 : Objet de la convention

Durant l'année scolaire 2020-2021, Quimperlé Communauté met à disposition de l'association la salle de danse du conservatoire situé au 31, rue Brémond d'Ars à Quimperlé.

Article 2 : définition de la mise à disposition

La mise à disposition de l'espace désigné à l'article 1 est consentie à titre gracieux.

Article 3 : Conditions d'utilisation de la salle de danse

La salle de danse est mise à disposition de l'association durant l'année scolaire 2020-2021 aux conditions suivantes :

- Utilisation du lieu tous les mardis, de 13h30 à 15h30.
- L'association s'engage à respecter ces créneaux et à se concerter avec le directeur en cas de répétition supplémentaire.
- Les activités du conservatoire restent cependant prioritaires en terme d'occupation du lieu : aussi, il est possible au cours de l'année que des formations, cours supplémentaires puissent être programmés par le conservatoire pendant ces créneaux.
- Quimperlé Communauté s'engage à mettre à disposition une salle propre et rangée.
- L'association s'engage à laisser la salle dans le même état après chaque utilisation.
- Quimperlé Communauté prend à sa charge les fluides : eau, électricité, chauffage.

Article 4 : Assurances et responsabilité

La responsabilité de Quimperlé Communauté ne pourra être recherchée que pour des accidents ou dommages dont la cause est imputable à l'installation et à son matériel.

En ce qui concerne l'association, elle est responsable de tout accident ou dommage causé de son fait.

L'association reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et des consignes particulières et s'engage à les appliquer et notamment :

- Respecter la jauge maximale de 15 personnes en simultanée imposée par la configuration de la salle,
- Vérifier la fermeture des lumières et portes en quittant les lieux.

L'association fournira à Quimperlé Communauté une attestation d'assurance relative aux activités qu'elle organise dans la salle de danse.

Article 5 : Communication

L'association s'engage à faire mention de la participation de Quimperlé Communauté sur tout support ou action de communication annonçant les activités accueillies et/ou leurs diffusion, et de l'utilisation du logo de Quimperlé Communauté chaque fois que possible. L'association s'engage à faire valider par l'agglomération les bons à tirer relatifs à ces outils de communication (affiches, flyers, ...).

Article 6 : Durée de la convention

La convention est valable pour l'année scolaire 2020/2021.

Chaque partenaire peut la dénoncer par écrit, en respectant un délai de prévenance de trois mois.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté
Sébastien MIOSSEC

Le Président de la Compagnie
Fred NAESSENS